

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation :

Le 19 avril 2023

Séance du LUNDI 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le LUNDI VINGT-QUATRE AVRIL à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : M. Michel VENDITTI, Mme Chantal SABATIER, M. Didier MASSOT, Adjoint,

M. Benjamin ROCA, M. Christian BURDET, M. Antoine COLLOCA, Mme Géraldine GHEUR, Mme Elodie LE CAER.

Procurations : Mme Christine SALANÇON à Mme Chantal SABATIER.

Absents : M. Alain ACERBIS, M. Maxime BEUGNON, M. Olivier SEBIRE, Mme Annick CONTY, Mme Héroïse MARBET,

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

-----  
**1 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE MISE EN SECURITE INCENDIE DU NOUVEAU LOCAL D'ARCHIVES DE LA MAIRIE, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire expose au Conseil municipal que le nouveau local d'archives de la mairie qui vient d'être aménagé doit être complété par des aménagements contre l'incendie (alarme incendie avec report, extincteur). Le montant global du projet s'élèverait à 4 011,40 € HT. Une subvention peut être demandée à cette occasion.

Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'accord de principe de l'assemblée sur le projet, son financement et sur la demande de subvention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet intitulé « Aménagements contre l'incendie du nouveau local d'archives » pour un montant de 4 011,40 € HT,
- sollicite le concours du Département du Gard,
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- définit le plan de financement suivant :  
Montant global 4 011,40 € HT
  - \* 2 005,70 €, Département du Gard
  - \* 2 005,70 €, part communale
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'avancement du projet et de la demande de subvention.

-----  
Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 21 heures 00.

|                                    |                                 |  |                                      |                                    |
|------------------------------------|---------------------------------|--|--------------------------------------|------------------------------------|
| M. Jacques<br>BERTOLINI            | M. Michel<br>VENDITTI           | Mme Chantal<br>SABATIER                      | M. Didier<br>MASSOT                  | Mme Annick<br>CONTY<br><br>ABSENTE |
| M. Alain<br>ACERBIS<br><br>ABSENT  | M. Benjamin<br>ROCA             | Mme Christine<br>SALANÇON<br><br>PROCURATION | Mme H lo se<br>MARBET<br><br>ABSENTE | M. Antoine<br>COLLOCA              |
| M. Maxime<br>BEUGNON<br><br>ABSENT | M. Olivier SEBIRE<br><br>ABSENT | Mme G raldine<br>GHEUR                       | Mme  lodie<br>LE CAER                | M. Christian<br>BURDET             |